Image not found or type unknown

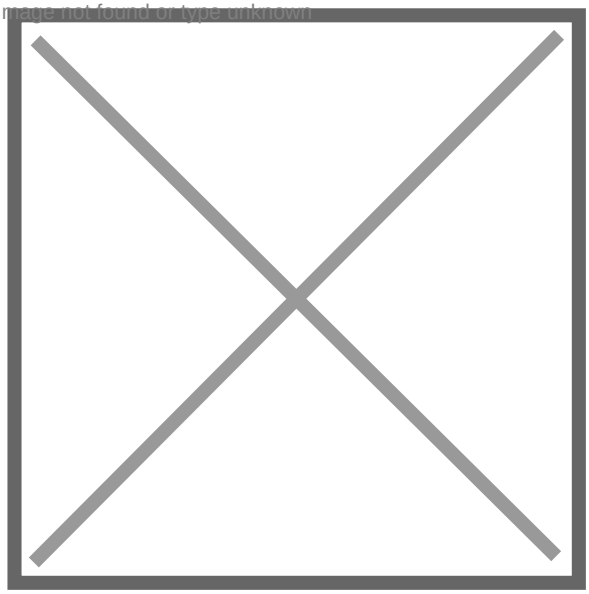

Résiliation sous responsabilité courtier assurance

Par **rivjo**, le **31/01/2010** à **12:10**

Bonjour,
j'ai contacté une mutuelle par téléphone pour laquelle toutes les conditions me convenaient tant sur le plan couvertures médicales que tarifs.

ils se sont engagés(la mutuelle) à faire le necessaire auprès de mon ancienne mutuelle afin de la résilier selon la loi chatel !! en me signalant qu'ils feraient le necessaire pour envoyer la lettre de résiliation en A.R.
Il y a 1 semaine je reçois une lettre de mon ancienne mutuelle me demandant de bien vouloir régulariser sous peines de poursuites ....

J'avise la nouvelle mutuelle en signalant ce fait et informant par la mème occasion que je n'ai jamais reçu le retour d'A.R.???Ont-ils fait le necessaire
pour envoyer cette lettre recommandée ?? NON !!

Je reçois après un courrier me signalant que exceptionnellement il me résilié
étant donné que je rencontrai des difficultés et ont eu le CULOT de me retourner des documents afin de les signer pour me reinscrire au 1/1/2011 !!
Ce que j'ai demandé c'est le remboursement de mon échéance réclamée et payée à mon ancienne mutuelle

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés